



COMMUNE DE RUY-MONTCEAU



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

Délibération n°2022_109

VALIDATION DE LA CONVENTION POUR LA CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL (CTG) AVEC LA CAF ET LA CAPI POUR L'ORGANISATION ET LE FINANCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

L'an deux-mil-vingt-deux le vingt et un du mois de novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 15 novembre 2022

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO.

Excusés : Frédérick CHATEAU (pouvoir à Aristide RICCIARDONE), Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine Plateau), Stéphane VEYET (pouvoir à Virginie MARIN), Sandrine CHAVENT (pouvoir à Olivier MARIE-CLAIRE), Didier de BELVAL (pouvoir à Christine GAGET).

Absent : Elidia BERENFELD

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 26

Secrétaire de séance : Karine PLATEAU

La CTG (Convention territoriale Globale) est le nouveau dispositif contractuel qui succède au CEJ (contrat enfance jeunesse) de la Caisse d'Allocation Familiale. Il procure une recette à la commune en contrepartie de l'organisation d'activité en faveur des familles.

La CTG est un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens de la branche famille de la caisse d'allocations familiales (CAF) est mobilisé avec pour objectifs de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants et d'optimiser l'offre existante en identifiant les besoins prioritaires du territoire.

Ce nouveau dispositif national vise à développer un projet social de territoire adapté aux besoins des familles sur une durée de 4 ans sur la période 2022/2025.

Elle peut couvrir un large champ de thématiques relevant de la branche famille de la CAF, à savoir : l'enfance et la jeunesse, le logement, accès aux droits et inclusion numérique, animation de la vie sociale et parentalité.

Sur le territoire de la CAPI, il est proposé de l'articuler autour d'une stratégie reposant sur 5 axes d'interventions :

Axe n° 1 : conforter, structurer et adapter l'offre de services petite enfance sur le territoire de la CAPI,

Axe n° 2 : apporter un appui aux parents dans l'exercice de la parentalité

Axe n° 3 : maintenir, structurer et développer l'offre d'accueil enfance et jeunesse sur le territoire de la CAPI

Axe n° 4 : favoriser l'accès aux droits et aux services

Axe n° 5 : Renforcer la cohésion sociale et soutenir l'animation de

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

Paraphe

SLOW

ID: 038-213803489-20221121-2022_109-DE

Lors du Conseil Communautaire du 31 mars 2022, la CAPI s'est engagée e
Territoriale Globale (CTG) pour l'ensemble du territoire communautaire.

Les actions maintenues et financées par la CAF pour la commune de RUY-MONTCEAU (Bonus territoires) sont l'ALSH des mercredis et des vacances scolaires, les séjours et le poste de Coordination pour 2022 et 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de Convention Territoriale Globale ci-annexée à passer avec la CAF de l'Isère ainsi que le projet de convention d'objectifs et de financement ci-annexée à passer avec la CAF de l'Isère

AUTORISE le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 6 décembre 2022

Le Maire, Denis GIRAUD



A blue circular official stamp of the Municipality of Ruy-Montceau, Isère, is positioned to the left of a handwritten signature in black ink. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RUY-MONTCEAU' and '(Isère)'. The signature is a long, sweeping line that starts near the stamp and extends to the right.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 21 novembre 2022
Délibération n°2022_109

Affiché
le 07/12/2022